

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/01/2021

Numéro interne de l'acte : 08

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
28/12/2020

Date d'affichage
05/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay , BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , HASSANI Roza , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zainabou, SAID Zozofina , SAID-HALIDI Ambdirahamane , SOUMAÏLI Mhamadi , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s) :

MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSANI Mohamadi, OMAR Yankoub donne pouvoir à BOINA Raim Rifay

Etai(ent) absent(s) :

ALBERT Zalia , ASSANI Mohamed , CHEBANI Mohamadi , MATTOIR Abouchia , OMAR Yankoub

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ABDALLAH Halimaty

Objet : Désignation de délégué au SMEAM

Rapporteur : *Monsieur le Maire,*

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM) a été créé le 1er janvier 1992 par la fusion de trois syndicats de communes :

- Secteur Nord-Est (Communes de Mamoudzou, Koungou, Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi),
- Secteur Nord-Ouest (Communes de Ouangani, Chiconi, Sada, Chirongui, Bouéni et Kani-Kéli)

Des Communes de Bandrélé, Dembéni, Tsingoni et M'tsangamouji, anciennement gérées en régie directe. Nommé SAEM jusqu'en avril 1998, le Syndicat prend la dénomination de Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM), après l'intégration de l'assainissement dans ses compétences.

Le SIEAM est une collectivité territoriale à laquelle les 17 communes de Mayotte ont délégué leurs compétences eau et assainissement. Il est ainsi maître d'ouvrage sur l'île des principaux travaux

relatifs à l'alimentation en eau potable (canalisations, réservoirs...) usées (réseaux et systèmes de traitement).

À la suite de la démission des délégués de la commune au 06 novembre 2020, il doit être procédé par l'assemblée, à la désignation des nouveaux représentants au Comité Syndical au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM).

Observation de Mr Navi : Il souhaite savoir pourquoi les délégués ont démissionnés ?

Mme Binti Attoumane insiste pour avoir des réponses sur les raisons de leur démission.

Le maire demande aux conseillers de s'entretenir avec les conseillers pour obtenir les raisons

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux **délégués titulaires et de deux délégués suppléants** au COMITE Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM).

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

19h50 : place au vote à bulletin secret.

Liste Agir ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOINAIDI Habachia	OMAR Yankoub
HAMISSI Roukia	ABDALLAH Halimati

Liste Lr Chiconi Sohoa Areki

TITULAIRES	SUPPLEANTS
YBRAHIMA Ybrahima	MADI MARI Chamsidine
ANRIFADJATI Anli	MATTOIR Moissinga

Fin du vote 20h11

3 absents :

2 procurations :

Les acesseurs procèdent au comptage des voix : soit 26 votants

Ensuite on procède au dépouillement des voix

- Votant : 26
- Nul : 0
- Absents : 3
- Procuration : 2
- Liste Agir ensemble : 17 voix
- Liste Lr Chiconi Sohoa Areki : 9 voix.

Les candidats de la "Liste Agir ensemble" **ayant** obtenu la majorité absolue des voix, est sont proclamé élus **délégués pour représenter la commune au COMITE Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM)**

Le Conseil Municipal décide de :

DESIGNER les délégués suivant pour représenter la commune au COMITE Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOINAIDI Habachia	OMAR Yankoub
HAMISSI Roukia	ABDALLAH Halimati

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHICONI
Le Maire,
Mohamadi MADI OUSSENI

